

# PROJET INSTITUTIONNEL DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE DE THÔNEX

2024

## Table des matières

<b>1. Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex</b> .....	3
a. Présentation générale.....	3
b. Organigramme et pôles d'activité .....	4
c. Mission de la Fondation au niveau de la petite enfance.....	5
d. Instances consultatives de proximité .....	7
<b>2. Structures d'accueil petite enfance</b> .....	8
a. Cadre légal.....	8
b. L'accueil petite enfance à Thônex.....	9
c. Présentation des trois structures .....	10
d. Valeurs institutionnelles.....	14
e. Politique des ressources humaines .....	15
<b>3. Visée pédagogique</b> .....	17
a. Préambule .....	17
b. Fondements pédagogiques .....	18
c. Projets éducatifs par site .....	21
d. Mot de la fin : Petite enfance...Grands enjeux !.....	22

## 1. Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

### a. Présentation générale

La Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (ci-après la Fondation) est une fondation de droit privé, subventionnée par la ville de Thônex, créée en décembre 1992. Elle a pour but de créer, développer et exploiter, directement ou indirectement, toute activité de la ville de Thônex en faveur de la jeunesse, notamment par la création et l'exploitation de crèches, de jardins d'enfants, de garderies et d'institutions en charge de l'accueil familial à la journée.

Historiquement, Thônex était un village agricole. Sa population, environ 2'000 habitants en 1950, a fortement augmenté en suivant plusieurs paliers à travers les décennies, pour atteindre plus de 13'000 habitants en 2023, devenant ainsi la 7ème commune la plus peuplée du canton. Thônex s'étend sur une superficie de 3,84 km<sup>2</sup> et confine avec les frontières de la France et avec la campagne genevoise. C'est aujourd'hui une ville riche par sa diversité ethnique et culturelle, représentée par plus de 100 nationalités, qui propose une large palette de services, activités et manifestations, auxquels la Fondation participe activement.

A ce jour, les communes sont les uniques responsables de la réalisation et du financement des structures d'accueil de la petite enfance. De ce fait, la ville de Thônex a conclu un contrat de prestations avec la Fondation qui garantit la pérennité et le financement de ses activités et définit les obligations entre les deux parties. Le contrat de prestations a pour but de déterminer les objectifs visés en matière de petite enfance notamment ; il définit les attributions et modalités de fonctionnement entre la Ville de Thônex et la Fondation, ainsi que le montant annuel de la subvention et les prestations à fournir.

La Fondation est régie par des statuts<sup>1</sup> et un règlement d'organisation<sup>2</sup> précisant les attributions et les modalités de fonctionnement de la Fondation, des instances consultatives de proximité, leurs procédures de décision, les délégations de compétences, les autorisations de signature et les pouvoirs de représentation. La Fondation est administrée par un Conseil de fondation composé de membres désigné par le Conseil administratif et par le Conseil municipal de la Commune de Thônex et d'un bureau. Elle est fortement subventionnée par la Commune de Thônex sur la base d'un contrat de prestations.

La Fondation est inscrite au registre du commerce et est placée sous la surveillance de l'autorité compétente du canton de Genève (ASFIP).

La Fondation a pour ambition de développer ses activités dans le futur, notamment au niveau de la petite enfance. Actuellement, plusieurs projets sont en cours, se

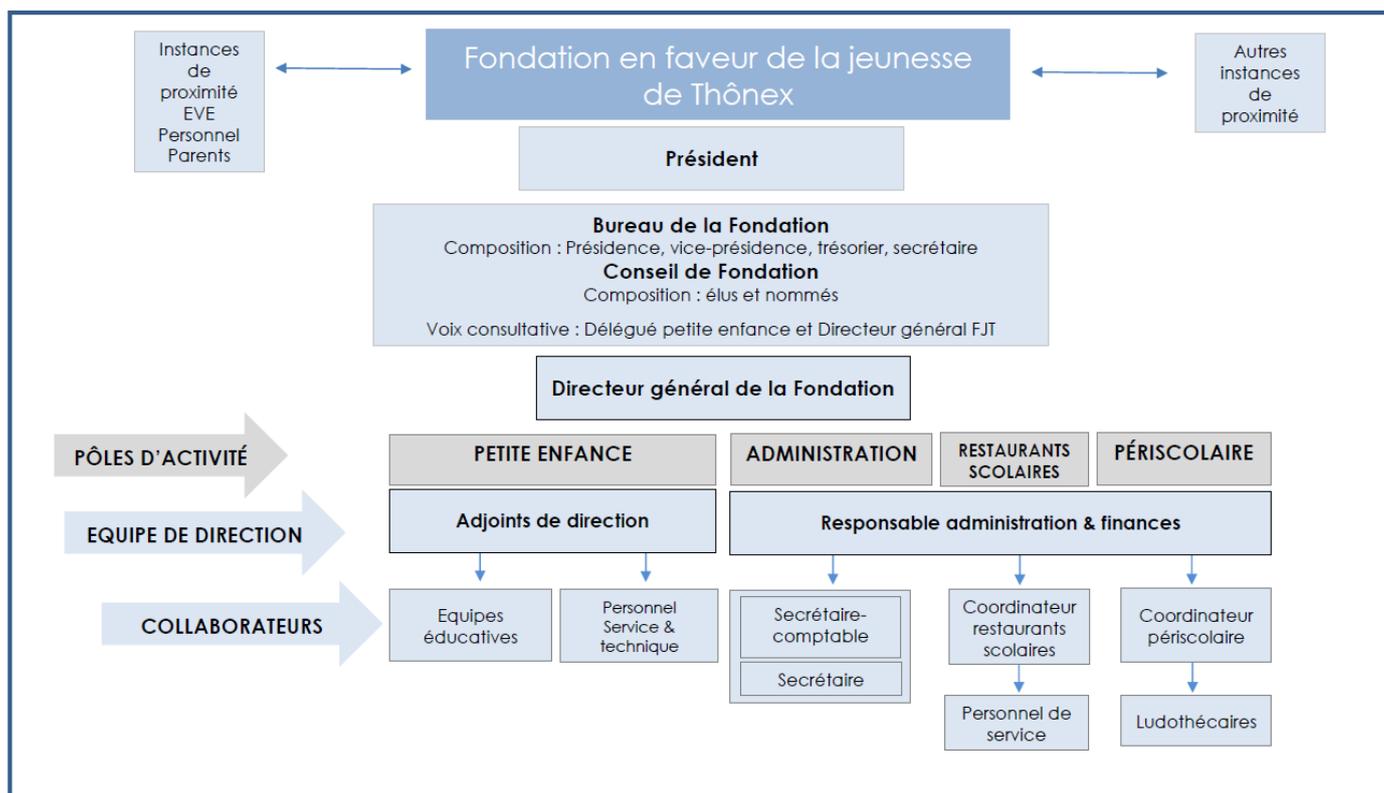
---

<sup>1</sup> Version approuvée le 29 août 2018 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018

<sup>2</sup> Version approuvée le 6 novembre 2019 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

focalisant notamment sur le soutien à la parentalité et le renforcement de l'accompagnement des enfants durant leurs premières années de vie. Ces initiatives visent à favoriser le développement global des tout-petits et à créer des bases solides pour la suite de leur parcours.

## b. Organigramme et pôles d'activité



Comme le mentionne l'organigramme ci-dessus, la Fondation est administrée par un Conseil de Fondation composé :

- D'un membre du Conseil Administratif, désigné par celui-ci ;
- De trois membres désignés par le Conseil Administratif de Thônex, qui ne peuvent être ni conseillers administratifs, ni conseillers municipaux mais dont l'un d'eux est le délégué de l'enfance de la ville de Thônex ;
- D'un membre de chaque groupe politique représenté au conseil municipal élu par ce dernier.

Le Conseil de Fondation nomme un bureau composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier. Il a pour tâches d'exercer toutes les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de Fondation et de prendre toutes les décisions courantes nécessaires à la bonne marche de la Fondation, notamment des structures d'accueil petite enfance.

Le directeur général participe au Conseil de Fondation et au bureau. Il a pour mission principale de diriger et coordonner les différents pôles d'activité de la Fondation dans le respect de la législation en vigueur.

Le directeur général assure le pilotage opérationnel de la Fondation avec le précieux soutien de l'équipe de direction, composée de trois adjoints de direction et d'un responsable Administration et Finances. Chaque structure d'accueil petite enfance est placée sous la responsabilité d'un adjoint de direction qui assure la gestion du site et garantit la mise en place de projets pédagogiques. Le responsable Administration et Finances assure la gestion administrative et financière de la Fondation et supervise les pôles administratif, périscolaire et restaurants scolaires. En sus, l'équipe de direction veille à la cohérence et au bon fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.

Depuis septembre 2018, la Fondation a élargi ses prestations en créant un pôle administratif. Le pôle administratif est composé d'un secrétaire-comptable, d'un secrétaire et d'un coordinateur administratif dont la mission principale est la gestion des restaurants scolaires. Toutes ces personnes œuvrent au quotidien pour gérer l'ensemble des tâches administratives courantes et quotidiennes de la Fondation, des structures d'accueil petite enfance de Thônex et des restaurants scolaires. Le rôle du service administratif est principalement basé sur l'organisation et l'optimisation des processus administratifs en relation avec le fonctionnement de la Fondation.

A la rentrée scolaire 2023, la Fondation a créé un pôle périscolaire, comprenant la gestion des trois ludothèques communales, l'éveil au jeu, ainsi que diverses activités relatives à la parentalité. Pour mener à bien ces activités, la Fondation s'appuie sur les compétences d'un coordinateur périscolaire.

Au 1<sup>er</sup> août 2023, la Fondation compte plus de 100 membres du personnel ce qui correspond à 57.11 emplois plein temps, tous pôles d'activité confondus.

### **c. Mission de la Fondation au niveau de la petite enfance**

La Fondation, dans le respect de ses finalités, de ses statuts et de ses règlements, s'engage en faveur de la petite enfance sur la commune de Thônex. En ce sens, elle accueille dans la limite de ses capacités des enfants en âge préscolaire au sein de ses structures, en veillant aux principes d'égalité de traitement, de proportionnalité et d'intégrité.

A travers ses structures d'accueil petite enfance, la Fondation complète l'action éducative de la famille en relation étroite avec elle. La Fondation s'engage envers chaque enfant qui lui est confié en tenant compte des situations et des besoins particuliers de chacun. Sa mission s'illustre autour de trois priorités distinctes.

### *Offrir un accueil de qualité*

La Fondation met tout en œuvre pour assurer un accueil professionnel de qualité. Elle veille à disposer d'une équipe éducative professionnelle, bienveillante et motivée, menant une action cohérente auprès de l'enfant. L'équipe de direction formalise les responsabilités de son personnel à toutes les étapes du processus de la prise en charge des enfants.

L'engagement de l'équipe de direction et du personnel éducatif dans ce processus vise à assurer la qualité de la prise en charge.

### *Encourager la formation et le développement des compétences*

La Fondation s'engage à s'inscrire dans le dispositif législatif cantonal sur la formation, dans le respect de la convention collective de travail intercommunale du personnel des institutions genevoises de la petite enfance (ci-après CCT intercommunale) afin que chaque personne employée au sein des structures d'accueil puisse bénéficier d'une offre de formation.

La Fondation veille à privilégier des places de stage pour les jeunes en recherche d'orientation. Ainsi, la Fondation s'engage activement sur le terrain de la formation d'apprentis et assistants socio-éducatifs. Elle propose également des stages de préqualification d'une année sur la base d'accord tripartite conclu avec l'OFP. Elle garantit une formation de qualité encadrée par des professionnels de la petite enfance.

La formation se dispense aussi au sein des structures, lors des colloques et des réunions afin d'affiner les connaissances des professionnels. Les collaborateurs sont encouragés à partager leurs expériences et formations continues qu'ils auraient suivies. Des groupes de travail intersites autour de thématiques bien précises et souhaitées sont régulièrement mis sur pied afin de répondre aux besoins et questionnements du terrain.

Par ailleurs, la Fondation est reconnue par la Confédération Suisse en tant qu'établissement d'affectation du service civil et accueille chaque année des civilistes qui assistent le personnel des structures d'accueil petite enfance.

### *Apprendre à vivre et à agir au sein d'une société*

La Fondation veille à la promotion des droits de l'enfant et de sa citoyenneté. Progressivement, l'enfant va comprendre que les valeurs, les principes et les libertés vont lui permettre d'approcher la vie en société et prendre conscience peu à peu que ses responsabilités citoyennes s'étendent de l'environnement proche au monde entier. Au travers des activités pédagogiques proposées au sein des structures d'accueil, l'enfant construit ses compétences sociales et civiques. Cet apprentissage s'effectue au rythme de l'enfant et en étroite collaboration avec la famille.

#### **d. Instances consultatives de proximité**

Afin de mener à bien sa mission, la Fondation travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, notamment les services communaux et cantonaux. Elle met sur pied chaque année des instances consultatives de proximité destinées à son personnel et aux parents.

Les instances consultatives de proximité ont pour but de contribuer à la qualité des prestations fournies par les différents pôles d'activité de la Fondation. Elles sont gérées par le président de la Fondation.

La composition des instances consultatives de proximité est déterminée dans le règlement d'organisation. Chaque instance consultative de proximité doit toutefois être composée d'au moins un représentant de la direction de la Fondation, d'un représentant des parents et d'un représentant du personnel du pôle ou de la structure concernés.

Le représentant respectivement du personnel et des parents (ci-après aussi dénommé familles) recueille les suggestions, remarques ou attentes d'intérêt général concernant le fonctionnement ou la qualité des prestations fournies par la Fondation et relaie ces dernières lors des instances.

Une rencontre est prévue dans l'année, en principe au mois de juin. Comme leur nom l'indique, ces rencontres ont un but consultatif et ne donnent pas lieu à un vote sur quelque sujet que ce soit. La Fondation s'engage à être attentive aux remarques et suggestions concernant les prestations fournies, tout en se réservant le droit de décision.

En outre, ces instances ont pour but de favoriser un dialogue constructif et régulier entre le personnel, les familles et la Fondation.

## 2. Structures d'accueil petite enfance

### a. Cadre légal

Au fil du temps, différentes instances ont légiféré afin de définir et d'organiser l'accueil des enfants hors du foyer familial.

Conformément à l'article 1 de l'ordonnance fédérale régissant le placement d'enfant<sup>3</sup>, « *Le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et surveillance* ». Les articles 13 et suivants définissent les modalités du placement des enfants dans des institutions qui s'occupent d'accueillir plusieurs enfants. Elle prévoit le fondement de la législation cantonale en la matière et les règles de base en matière d'autorisation et de surveillance, démontrant ainsi une volonté de protéger l'enfant dans l'accueil extra-familial.

En 1997, la Suisse ratifie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) conclue le 20 novembre 1989 à l'ONU. Cette convention rappelle notamment que « *Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la santé et de la sécurité et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié* »<sup>4</sup>.

En sus, la Suisse s'est dotée d'une loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants<sup>5</sup>. La Confédération s'engage à octroyer des aides financières pour la création de places d'accueil extra-familial mais aussi à augmenter ses aides aux cantons et aux communes à condition que les frais de garde pour les parents puissent être réduits. Il s'agit donc de favoriser l'accès au monde professionnel pour les parents qui gardent leur enfant et de maintenir en activité ceux qui travaillent déjà en rendant les places d'accueil petite enfance plus accessibles financièrement.

A échelle genevoise, les structures d'accueil sont soumises dès 1989 à la loi sur l'accueil et le placement d'enfants hors du foyer familial (LAPEF) dont la compétence en matière d'autorisation d'ouverture et de surveillance des milieux de placement revient au Département de l'instruction publique (DIP).

La loi susmentionnée a été abrogée en 2018, du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire<sup>6</sup>, datant du 12 septembre 2019 et visant à

<sup>3</sup> RS 211.222.338 ; OPE Ordonnance du 19 octobre 1977 ; [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1977/1931\\_1931\\_1931/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1977/1931_1931_1931/fr)

<sup>4</sup> article 3, al. 1 CIDE du 20 novembre 1989, article 3.3 ; <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>

<sup>5</sup> LAAcc RS 861 du 4 octobre 2002 ; <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/31/fr>

<sup>6</sup> LAPr J 6 28 du 12 septembre 2019 ; <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

développer le nombre de places d'accueil et à assurer la qualité des prestations, entre en vigueur. Cette loi règle notamment la répartition entre le canton et les communes en matière de financement. En ce sens, le financement des structures revient aux communes qui décident alors de leur mode de fonctionnement. Le canton fixe aux communes des exigences en matière de politique familiale, ayant pour but de répondre aux besoins de la population en proposant davantage de solutions de garde.

Le règlement d'application<sup>7</sup> fixe notamment les taux d'encadrement et les exigences de qualification du personnel accueillant. C'est le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), directement rattaché au DIP, qui est garant du respect de ce règlement par toute personne ou structure qui accueille des enfants en âge préscolaire.

Une Fondation de droit public pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), placée sous la surveillance du Conseil d'État est également créée. Elle gère le fonds pour l'accueil préscolaire et soutient la planification et la coordination de cet accueil.

Ces dernières années, de nombreuses initiatives populaires et autres projets de lois ont mis en exergue la préoccupation grandissante de l'Etat et de la population concernant l'accueil extra-familial, en lien avec l'évolution du contexte socio-économique et de la structure familiale, tout particulièrement en ce qui concerne la hausse de la monoparentalité et des changements inhérents à la promotion d'une meilleure égalité entre hommes et femmes.

Les textes légaux évoqués ci-dessus s'inscrivent dans une perspective d'augmenter les solutions de garde pour répondre aux besoins et attentes croissants de la population, mais également à introduire la notion de protection de l'enfant à travers une visée pédagogique en réglementant et contrôlant les conditions d'accueil dans ces lieux, notamment par le renforcement de la formation des professionnels.

Toutefois, une réelle volonté politique en lien avec les visées susmentionnées, ne s'est pas pleinement concrétisée à ce jour et la progression reste lente et insuffisante par rapport aux besoins recensés.

## **b. L'accueil petite enfance à Thônex**

La mise en place des structures d'accueil de la petite enfance à Thônex s'est faite progressivement depuis les années 1980 en lien avec l'évolution démographique, l'évolution du marché du travail mais aussi de la structure familiale.

---

<sup>7</sup>; RAPr J 6 28.01 du 29 juin 2022 ; <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

Ainsi, le jardin d'enfants « Les Bout'Choux » a été créé dans les années 1980 et accueillait alors 15 enfants de 18 mois à 4 ans.

En 1992, la commune de Thônex se dote de sa première structure d'accueil à prestations élargies, au rez-de-chaussée d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) situé au 22, chemin de Chapelly, qui deviendra l'espace de vie enfantine (EVE) Chapelly à partir de septembre 2001.

En décembre 1992, la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex est créée. Elle a pour but d'assurer le bon fonctionnement des deux structures précitées et de développer progressivement l'accueil petite enfance en ville de Thônex.

En 1995, la structure des Bout'Choux devient une crèche à temps partiel le matin de 7H30 à 12H30 en plus de l'accueil garderie/jardin d'enfants des quatre après-midis par semaine.

En 2009, la commune construit une nouvelle structure à proximité de l'école primaire de Marcelly. Cet espace de vie enfantine sera ouvert en août avec une capacité initiale de 63 places. Cette dernière sera augmentée en 2011 à 75 places suite à une réorganisation de la répartition des espaces. La structure des Bout'Choux est également agrandie et sa capacité d'accueil étendue à 25 places.

En 2011, la Commune de Thônex et la Fondation ont conclu le premier contrat de prestations ayant pour but notamment de :

- déterminer les objectifs visés par la Ville de Thônex en matière de petite enfance et d'enfance qu'elle entend mettre en œuvre en collaboration avec la Fondation ;
- définir le montant annuel de la subvention accordée ;
- définir les prestations que la Fondation doit fournir.

Enfin en avril 2021, l'EVE Chapelly a fermé définitivement ses portes dans le cadre de la création de l'EVE Clair-Val, une nouvelle structure d'accueil à prestations élargies permettant d'accueillir 61 enfants, soit 18 de plus qu'à Chapelly.

En 2024, l'EVE Marcelly, l'EVE Clair-Val et les Bout'Choux sont les trois structures actives gérées par la FJT, proposant 186 places de garde.

### **c. Présentation des trois structures**

Comme évoqué précédemment, chacune des structures précitées est placée sous la responsabilité du directeur général qui en délègue la gestion opérationnelle à un adjoint ou une adjointe de direction. Ce dernier ou cette dernière, titulaire de l'autorisation d'exploitation de la structure concernée, garantit la qualité des prestations pédagogiques sur la base de compétences accrues en management, assure un suivi régulier des collaborateurs et veille à maintenir une bonne collaboration avec les familles.

Chaque structure est soumise et répond aux conditions-cadres édictées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui assure une surveillance périodique des lieux d'accueil de la petite enfance.

Les Bout'Choux est une structure d'accueil à prestations restreintes qui accueille actuellement 25 enfants en crèche à temps partiel le matin de 7h30 à 12h30 et 25 enfants en garderie l'après-midi de 13h30 à 17h30, à l'exception du mercredi. Les enfants sont accueillis dès 2 ans et jusqu'à l'entrée à l'école primaire. Ils sont accueillis collectivement au sein d'un seul groupe et des activités en sous-groupes sont quotidiennement proposées.

Les EVE Marcelly et Clair-Val sont des structures d'accueil à prestations élargies, c'est-à-dire ouvertes au moins 45 heures par semaine et 45 semaines par an, comprenant le repas de midi, soit du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'EVE Marcelly accueille 75 enfants et l'EVE Clair-Val 61 enfants. Les enfants qui fréquentent les EVE intègrent un groupe en fonction de leur âge, partant du principe qu'il y a quatre groupes d'âge différents. Le taux d'encadrement est calculé en fonction des besoins relatifs à l'âge des enfants, conformément aux directives du SASAJ.

Le personnel éducatif constitue le corps de métier le plus représenté des collaborateurs engagés au sein de la Fondation. Les équipes éducatives sont constituées d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (EDE), d'assistantes socio-éducatif et d'assistantes socio-éducatives (ASE), d'apprentis, d'apprenties et de stagiaires.

Le personnel technique vient compléter les équipes éducatives et est chargé tout particulièrement de l'intendance, de la gestion des stocks, de l'entretien du linge et du service des repas.

Le contrat de prestations entre la commune de Thônex et la Fondation autorise à faire appel à des prestataires externes pour certaines activités.

De ce fait, la partie restauration est confiée à un prestataire externe, spécialisé en la matière. Ce choix d'externalisation est principalement dû à la complexité du cadre légal et notamment aux contrôles réguliers effectués par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et des exigences du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ). A cet effet, deux cuisiniers préparent sur place et servent chaque jour les repas des enfants au sein des trois structures. Les repas répondent aux exigences du label « Fait Maison »<sup>8</sup>.

Dans le milieu de la petite enfance, la restauration est souvent considérée comme un service annexe à la prise en charge des enfants. Du point de vue de la Fondation, l'alimentation fait partie intégrante de sa mission et du projet institutionnel et y est intégrée de manière harmonieuse afin d'amener l'enfant à participer à son éducation alimentaire, à travers la découverte de plats divers et variés. Des activités et animations sont régulièrement proposées et les équipes éducatives collaborent

---

<sup>8</sup> <https://labelfaitmaison.ch/>

quotidiennement avec les cuisiniers. Dans la limite des conditions-cadres fixées par le SSEJ, les repas sont adaptés aux besoins nutritionnels spécifiques du jeune enfant.

Au niveau de la santé, les recommandations sanitaires de l'enfant en collectivité sont déléguées au SSEJ qui vise par des recommandations à soutenir les professionnels de l'enfance dans leurs actions de promotion et de protection de la santé. Les structures d'accueil collaborent avec les tiers experts du service de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescent (SPEA) qui propose un soutien aux équipes éducatives. Ces partenaires interviennent sur demande de l'équipe de direction, dans un rôle de prévention et de soutien.

Par ailleurs, le nettoyage des bâtiments est sous la responsabilité d'entreprises expertes externes. Les adjoints de direction, avec le soutien du pôle administratif, entreprennent les démarches nécessaires pour que les travaux soient réalisés dans les plus brefs délais, garantissant ainsi la sécurité des enfants et des collaborateurs au sein des structures d'accueil petite enfance.

### **Les Bout'Choux**

La structure se situe le long de l'avenue Tronchet, dans une petite maison munie d'une extension dont l'accès se fait par une voie piétonne et un petit parc communal. Les locaux sont composés d'un vestiaire qui s'ouvre, d'un côté, sur un petit hall, une salle de créativité et une salle de bain et, de l'autre, sur un grand espace partiellement modulable. La structure bénéficie d'un environnement attrayant, notamment grâce à son jardin qui offre aux utilisateurs un large espace de nature dans un quartier passablement urbanisé.

Les spécificités des Bout'Choux résident surtout dans son format d'accueil et dans l'hétérogénéité des familles accueillies.

L'accueil à la demi-journée d'un groupe d'enfants différent en CATP et en garderie permet l'accès à la collectivité à un grand nombre de familles et double la proportion d'enfants bénéficiant d'un lieu de socialisation. De plus, les conditions d'admission élargies de la structure créent l'avantage de ne pas entraîner d'exclusion et d'ouvrir la collectivité à tous, notamment au travers de la garderie.

Par ce fonctionnement, la structure renforce son mandat de lieu de socialisation mais devient également un lieu d'intégration, notamment en profitant à une population qui ne bénéficie souvent pas de place en crèche faute d'entrer dans les critères des structures à prestations élargies (notamment 2 parents pouvant justifier d'une activité professionnelle).

Cette particularité permet l'accès au collectif à toutes les familles dont certaines en situation de vulnérabilité ou de précarité (allophones, socialement isolées, en situation financière préoccupante) et améliore la lutte contre l'exclusion, offrant même souvent un premier lieu de rencontre et de socialisation. Elle permet également d'offrir

du temps aux parents pour accéder à la formation ou à l'emploi, favorisant ainsi les possibilités d'apprentissage de la langue, d'accès au travail et donc d'intégration.

En accueillant des enfants de tous milieux sociaux dont l'arrivée dans la structure correspond souvent à la première socialisation extra-familiale, la structure se positionne d'autant plus comme un lieu de détection précoce et de prévention.

Le format d'accueil spécifique des Bout'Choux diversifie l'offre proposée par les SAPET et permet de mieux répondre aux besoins des familles. La CATP touche une partie de la population travaillant à temps partiel et qui souhaite que leur enfant soit pris en charge quelques matinées par semaine, notamment à des fins de socialisation. Il s'agit donc d'une solution complémentaire aux Espaces de vie infantile (EVE) de Marcellly et Clair-Val qui accueillent principalement des enfants bénéficiant d'un taux de présence élevé.

### **L'EVE Marcellly**

L'EVE Marcellly est une grande crèche lumineuse, datant de 2009, logée au fond du préau de l'école du même nom. Elle profite d'une distribution exceptionnelle d'espaces répartis sur deux étages, pour les enfants et d'un sous-sol réservé au personnel. Tous ces lieux permettent de soutenir les différentes acquisitions des enfants entre 4 mois et l'âge de la scolarisation. Ils ont été pensés en fonction de principes pédagogiques définis, avec des moyens adaptés, aménagement, mobilier, matériel et sont régulièrement adaptés aux nouvelles découvertes ou propositions diverses issues d'une réflexion professionnelle.

L'organisation des espaces permet ainsi de diviser le nombre d'enfants en sous-groupes, de favoriser un accompagnement plus individuel et de mettre en avant la singularité de chacun au sein du collectif. Les activités mises sur pied en groupes restreints contribuent au développement de la confiance en soi chez l'enfant, encouragent sa prise de parole au sein du groupe et facilitent l'expression verbale et corporelle.

C'est dans ce cadre que, lors d'un accueil en crèche sur la journée, les équipes éducatives mobilisent leurs diverses compétences et favorisent par leurs propositions d'activités l'acquisition des capacités visées : motrices, langagières, sociales, cognitives, affectives, symboliques. Les collaborateurs se réfèrent au projet institutionnel et au tableau des compétences élaboré en groupe de travail.

### **L'EVE Clair-Val**

L'EVE Clair-Val est la dernière institution créée en avril 2021. Suite au transfert de l'EVE Chapelly qui accueillait 43 enfants, l'accueil a pu être étendu à 61 enfants âgés de 0 à 4 ans, au sein de nouveaux espaces très lumineux situés au rez-de-chaussée des bâtiments du chemin de Clair-Val.

Les 3 groupes de 0 à 3 ans possèdent un petit jardin à l'entrée de l'institution tandis que le groupe des 3-4 ans, situé au bout du bâtiment, possède son propre accès. Chaque groupe d'âge dispose d'espaces variés permettant à l'équipe éducative d'accueillir chaque enfant dans un environnement adapté et de répondre à ses besoins tout au long de la journée.

L'EVE Clair-Val se veut une institution ouverte sur le quartier et ses habitants. Ainsi, des temps de rencontres intergénérationnels sont organisés entre les locataires de l'IEPA voisin et les enfants de l'EVE Clair-Val. L'objectif est de partager un moment convivial entre différentes générations lors de temps festifs : à l'Escalade, à Noël, à Pâques, lors d'ateliers ludiques (bricolage, pâtisserie, jeux) ou encore de participer à des projets artistiques comme « La Grande Lessive » qui favorisent ces rencontres.

L'environnement proche de l'EVE Clair-Val est doté de nombreux parcs et jardins qui permettent de s'ouvrir sur la nature et de profiter d'espaces de jeux complémentaires.

#### **d. Valeurs institutionnelles**

L'équipe de direction et les équipes éducatives ont défini un socle commun d'éléments connus et déterminés visant à assurer une bonne compréhension mutuelle et un fonctionnement cohérent entre tous. Ce socle s'articule autour de cinq valeurs déclinées en mots clés dans lesquels chacun se reconnaît et s'engage à les faire vivre au sein de l'institution. Elles sont décrites ci-après de manière succincte. Les actions conduites au sein de chaque structure, tant auprès des enfants que des collaborateurs, sont quant à elles précisées dans leur projet éducatif respectif.

**COLLABORATION** : « *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* ». H. Ford

La collaboration est l'acte de travailler ou de réfléchir ensemble pour atteindre un objectif commun. Aux SAPET, cette valeur est véhiculée par les mots clés suivants :

*Communication, Partenariat, Coopération, Partage, Engagement*

**BIENVEILLANCE** : « *Etre bienveillant, c'est porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien et en y veillant* ». C. Gueguen

La bienveillance est la disposition d'esprit ou l'attitude qui porte à être compréhensif et indulgent envers une personne, et à agir pour son bien ou son bonheur d'une manière désintéressée. Aux SAPET, cette valeur est véhiculée par les mots clés suivants :

*Respect, Equité, Confiance, Ecoute, Empathie*

**PLAISIR** : « Si vous pouvez rire ensemble, vous pouvez travailler ensemble ». R. Orben

Le plaisir est une sensation, agréable, recherchée et de courte durée, essentielle au fonctionnement du système de récompense. Elle joue un rôle dans la motivation et la prise de risque poussant à satisfaire les besoins vitaux de base et à quitter une situation qui est défavorable.

La notion de plaisir est différente de la notion de bonheur qui ne désigne pas une sensation de courte durée mais un état agréable de satisfaction, durable et équilibré. Aux SAPET, cette valeur est véhiculée par les mots clés suivants :

*Humour, Epanouissement, Reconnaissance, Autonomie*

**CREATIVITE** : « La créativité est contagieuse, faites-la tourner ». A. Einstein

La créativité consiste à imaginer, proposer, et mettre en œuvre des idées nouvelles pour répondre à une problématique initiale et adaptée au contexte. Elle est la capacité ou la faculté de créer, d'inventer, ou de découvrir un sens nouveau qui ait de la valeur dans un contexte commun. Aux SAPET, cette valeur est véhiculée par les mots clés suivants :

*Liberté, Imagination, Curiosité, Innovation*

**INCLUSION** : « L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être ». J. Krishnamurti

L'inclusion signifie l'action de respecter, valoriser et intégrer des personnes dans un environnement où elles se sentent appartenir et participer.

La diversité signifie la variété des personnes selon leurs différences de sexe, de race, d'orientation sexuelle, d'appartenance ethnique, etc. La diversité et l'inclusion sont deux notions complémentaires mais distinctes. La diversité est un état de fait, alors que l'inclusion est un choix et une démarche. Aux SAPET, cette valeur est véhiculée par les mots clés suivants :

*Accueil, Appartenance*

## **e. Politique des ressources humaines**

Depuis sa création, la Fondation veille à développer une politique des ressources humaines visant à favoriser d'excellentes conditions de travail pour son personnel, partant du principe que le bien-être au travail joue un rôle essentiel sur la performance individuelle et collective.

La mise en place d'un pôle administratif et l'évolution du rôle des adjoints de direction vers une fonction plus managériale ont permis de renforcer la politique RH de la Fondation. Ainsi, des séances de coordination comprenant l'ensemble des membres de l'équipe de direction sont régulièrement planifiées permettant une gestion globale basée sur le principe d'un leadership partagé. Le croisement des regards et l'interchangeabilité enrichissent le fonctionnement et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue. Durant ces séances, la gestion des ressources humaines est systématiquement traitée afin de garantir le bon fonctionnement des structures.

Pour assurer la prestation de qualité précédemment évoquée, la Fondation met un point d'honneur à n'engager que du personnel EDE et ASE diplômé. Chaque collaborateur a un contrat de travail et un cahier des charges bien définis qui respectent le cadre fixé par la CCT intercommunale et qui leur permet de percevoir rapidement la mission qui leur est confiée.

La Fondation souhaite que toute personne qu'elle emploie apporte une plus-value au collectif, par le biais de ses expériences, de ses compétences et de ses qualités professionnelles et personnelles. Pour ce faire, la politique RH se base sur le principe de l'intelligence collective. Le dialogue est le premier outil favorisant le processus de construction de l'organisation intelligente. Ce processus social construit une vision partagée pour apprendre en équipe et se lier autour d'une identité et d'une destinée professionnelle commune. Chaque collaborateur est ainsi encouragé à réaliser des projets spécifiques ou à effectuer des formations continues. Il lui est ensuite demandé de partager son expérience et les contenus abordés en formation avec ses collègues afin qu'ils puissent en prendre connaissance et éventuellement investir à leur tour un projet de ce type.

La transmission et le partage des savoirs ne se limite pas à une structure. Des groupes de travail intersites sont mis en place chaque année, traitant des sujets retenus par les équipes éducatives et les adjoints de direction. En sus de favoriser le développement des compétences et la diversité des pratiques, ces espaces permettent de renforcer la cohérence entre les trois structures d'accueil petite enfance.

Les équipes relais constituent une autre particularité qui caractérise la politique RH de la Fondation et qui visent à offrir un cadre plus avantageux aux collaborateurs. Chaque structure bénéficie d'une équipe relais, soit d'un ou de plusieurs employés qui sont en sur-dotation par rapport aux normes du SASAJ, soit qui ne sont pas affectés à un groupe d'enfants durant l'année scolaire mais qui répondent aux besoins de remplacements au sein de chaque groupe. Ces remplacements sont organisés en cas d'absence ou de situations particulièrement difficiles à gérer au sein d'un groupe. Les membres de l'équipe relais font partie intégrante de l'équipe éducative et sont reconnus en tant que tels. En principe, un tournus a lieu au début de chaque année scolaire afin de répondre aux vœux d'emploi des collaborateurs. Ce dispositif, basé sur l'adaptabilité et la solidarité, permet, dans une certaine mesure, de limiter les difficultés engendrées par les absences prévisibles et imprévisibles des collaborateurs.

Comme indiqué en page 6, la Fondation accueille chaque année des personnes en formation ou en voie de formation en lien avec la petite enfance. Chaque personne en formation de longue durée bénéficie d'un suivi individuel qui est assuré par un membre des équipes éducatives, lui-même formé à l'accompagnement des personnes en formation.

### 3. Visée pédagogique

#### a. Préambule

Le projet institutionnel est tout d'abord basé sur les valeurs décrites précédemment, communes à l'ensemble des collaborateurs. Ces valeurs rassemblent les professionnels et leur permettent de déterminer avec précision les actions éducatives qu'ils souhaitent mener quotidiennement.

En sus, une visée pédagogique commune aux trois structures d'accueil est clairement définie. Elle est issue de mouvements divers avec, comme pierre angulaire, une approche centrée sur l'enfant.

Le professionnel va se placer comme un élément « phare » dans l'institution, être le point d'ancrage des enfants. Cette posture amène à une attitude bienveillante, proche de l'Autre et dans un lien constant. Elle requiert de la cohérence et de la congruence au niveau des paroles, des actes et des émotions.

La visée pédagogique se base sur les apports de grands pédagogues tels que :

- **Anne-Marie Fontaine** pour la sécurité dans un groupe grâce à la posture de l'adulte ;
- **Maria Montessori** dont la mission première est d'aider l'enfant à se construire pleinement de manière autonome pour devenir un adulte confiant et responsable ;
- **Emmy Pikler** pour la sécurité affective et avant tout une vision focalisée sur le respect de l'enfant, la confiance en ses compétences innées et l'accompagnement vers son autonomie ;
- **Jean Piaget** pour ses recherches sur les phases de développement de l'enfant ;
- **Donald Winnicott** et ses concepts relatifs au développement affectif par la prise en considération des rituels, d'objets transitionnels, ainsi que tous leurs principes qui y sont attachés.

Ces apports accompagnent les équipes éducatives dans ce chemin en leur permettant, selon la tranche d'âge et les phases de développement de l'enfant, d'être attentifs aux besoins individuels de chacun.

Ces besoins ont été catégorisés afin de pouvoir promouvoir le respect des :

- Besoins physiologiques : par le respect du rythme au niveau de l'alimentation, du sommeil et de l'hygiène
- Besoins de sécurité affective et psychologique : par la création d'un environnement stable, anticipé, organisé, prévisible et sécurisant, permettant la confiance en soi
- Besoins d'appartenance : par l'affiliation à un groupe stable, à une collectivité, avec des règles communes et des objectifs de socialisation
- Besoins d'estime : par la reconnaissance des compétences individuelles, à travers des objectifs adaptés à chacun et une valorisation des actes.
- Besoins d'accomplissement : par la création d'un environnement propice à l'imagination, à la construction de soi et de l'autonomie.

L'apport de nouvelles informations grâce à la formation suivie durant l'année scolaire 2021-2022 par l'ensemble du personnel éducatif autour des neurosciences, permet aussi de tenir compte des capacités à un instant précis pour chaque enfant, notamment au niveau de la maturation du cerveau et de ses chemins de construction.

Tous ces apports permettent de prendre en charge l'enfant de manière optimale. Ils complètent une pratique basée sur le bon sens et la formalisation des actes par le biais des fondements éducatifs qui deviennent alors la référence de la pratique quotidienne. Ils rassemblent toutes les priorités éducatives découlant des besoins de l'enfant et définissent les principes organisateurs de la pratique professionnelle. Ils clarifient l'orientation pédagogique et garantissent la continuité et la cohérence qui sont les repères essentiels des valeurs institutionnelles véhiculées au sein des structures d'accueil petite enfance de Thônex.

## **b. Fondements pédagogiques**

### *L'éducateur, l'éducatrice comme référent de l'enfant*

La notion de référence est un dispositif pédagogique permettant d'organiser harmonieusement l'accueil de l'enfant. L'éducateur référent respectivement l'éducatrice référente est le premier lien entre l'institution et la famille. De ce fait, il est impliqué dans le processus de l'adaptation de l'enfant et suit ainsi son évolution au quotidien. Le principe de référence a deux buts : d'une part une fonction pédagogique par la connaissance fine de l'enfant et de son développement, en lien avec un processus d'observation, et d'autre part, une focalisation sur l'analyse des informations concernant l'enfant, permettant de les restituer aux familles de manière structurée et claire lors d'entretiens.

### *La sécurité affective*

L'enfant est spontanément curieux et intéressé. L'ouverture au jeu et aux autres se fait harmonieusement si l'enfant se sent en sécurité et a pu instaurer une relation de confiance. L'environnement proposé se doit d'être propice à la découverte, à l'établissement du lien, à l'apprentissage de la socialisation ainsi qu'au développement de l'autonomie.

L'enfant ressent toutes sortes d'émotions qu'il va progressivement comprendre et intégrer. Il est par conséquent nécessaire de lui offrir des pistes constructives pour résoudre un conflit, vivre au mieux ses frustrations ou contrôler ses impulsions.

L'équipe éducative considère certains concepts constituant un ensemble cohérent qui définissent la manière d'être et d'agir en collectivité :

- Ecoute (prendre le temps, s'arrêter pour entendre, comprendre)
- Respect (aptitude à considérer l'autre)
- Partage (enrichir et différencier)
- Anticipation (atteindre un objectif par une dynamique d'action)
- Verbalisation (nommer pour faire exister)
- Observation (saisir les comportements et les interactions)
- Encadrement (transmettre, expliquer et signifier les règles et les limites)

L'adulte transmet à l'enfant les codes essentiels lui permettant d'appréhender la vie en collectivité.

### *La socialisation*

Au sein des Structures d'accueil petite enfance de Thônex, les enfants expérimentent souvent leur première socialisation externe au milieu proche. La socialisation passe donc d'abord par une période d'adaptation permettant à l'enfant de se familiariser avec l'environnement, les locaux, les membres de l'équipe éducative ainsi qu'avec la vie en collectif.

Intégrer une collectivité, c'est avant tout aller à la rencontre de l'autre, se détacher progressivement de sa sphère privée pour s'ouvrir à sa sphère sociale. Pour se développer, l'enfant a besoin d'échanger avec son environnement et de se confronter aux règles sociales. Ces dernières expriment les valeurs de notre société et sont façonnées par notre culture. Progressivement, l'enfant se situera en tant qu'individu dans un groupe. Son expérimentation lui permettra d'intégrer les codes de la vie sociale.

L'équipe éducative valorise les compétences sociales des enfants et définit un mode de relation où la communication est au centre. Elle promeut concrètement des comportements qui contribuent à construire un « vivre ensemble » harmonieux :

- Aménager un espace de rencontre

- Encourager l'enfant à prendre conscience de l'autre et des règles de la vie collective
- Accepter l'affirmation de sa personnalité
- Offrir l'opportunité de faire des choix
- Adopter une attitude cohérente comme repère pour l'enfant
- Signifier à l'enfant les limites

### *L'autonomie*

L'enfant éprouve du plaisir à découvrir qu'il a ses propres pensées et envies. Selon ses compétences et ses connaissances, il va progressivement être capable de prendre des initiatives et ainsi développer un sentiment de confiance en lui.

Partir à la découverte de l'autonomie, c'est accepter que nous avons besoin des autres. L'être humain a besoin d'autrui pour s'exprimer, se réaliser, se comparer, se comprendre, s'identifier. Pour exister, il a besoin d'entrer en relation, de s'intégrer dans la société tout en préservant son individualité.

L'autonomie vise à savoir faire et être parmi les autres mais également à être capable de trouver de l'aide et du soutien lorsque cela s'avère nécessaire.

Le rôle principal de l'adulte est de permettre à l'enfant d'évoluer dans son processus d'apprentissage, soit de l'autoriser à grandir en le soutenant et en le valorisant.

L'équipe éducative accompagne chaque enfant dans son processus d'autonomisation en adaptant son soutien, en visant des objectifs mesurés et en ayant des attentes atteignables, en lien avec les stades du développement de l'enfant, les connaissances de chaque enfant et de ses compétences.

### *L'enfant citoyen*

La notion de l'enfant citoyen se crée autour de la découverte du territoire communal, la transmission du savoir et de nos coutumes et du respect des règles sociales et collectives. Une attention particulière est mise sur l'exploration de l'environnement proche et sur la transmission des valeurs et traditions locales.

### *La bienveillance*

L'enfant a besoin d'être soutenu par une présence. La bienveillance permet à chaque enfant de se sentir considéré. Eduquer dans la bienveillance, c'est accompagner l'enfant dans son développement et veiller à son bien-être. C'est également être attentif à la relation, se montrer disponible et offrir une qualité d'écoute. Au quotidien, l'adulte démontre de l'intérêt pour l'enfant au travers d'une relation individuelle, de gestes prévenants, d'attitudes respectueuses et d'une posture empathique. L'enfant est encouragé à adopter une attitude réciproque en matière de respect envers ses pairs et les adultes.

### *Le partenariat avec les familles*

Le partenariat avec les familles est une valeur essentielle qui contribue au bon fonctionnement institutionnel et au bien-être de l'enfant au sein des structures d'accueil. Les échanges et le partage des observations entre l'équipe éducative et les familles, tant quotidiens que lors des entretiens ou réunions, favorisent la connaissance et la compréhension de l'enfant et de ses comportements. Ils visent également à réguler les attentes et le positionnement des adultes face à l'enfant et à augmenter la cohérence entre les 2 milieux de vie principaux de ce dernier.

Au-delà des échanges quotidiens lors de l'accueil et des retrouvailles, des entretiens peuvent être fixés à tout moment, à l'initiative des familles ou de l'équipe éducative.

Au printemps, une rencontre est proposée à chaque famille par le référent afin de relater le vécu et l'évolution de l'enfant dans le lieu d'accueil durant l'année écoulée.

Une réunion collective des familles a lieu dans le courant du mois de septembre. Elle permet aux équipes de présenter l'organisation et les temps-forts du quotidien ainsi que les projets de l'année.

Une réunion pour les nouvelles familles dont l'enfant sera accueilli à la rentrée est organisée durant le printemps afin de présenter la structure et son fonctionnement ainsi que les enjeux du passage de la vie familiale à la collectivité et ses implications tant pratiques qu'émotionnelles.

L'équipe éducative est à l'écoute des familles et de leurs spécificités et s'adapte au maximum aux besoins de chacun, dans les limites de la collectivité et des règlements institutionnels.

### **c. Projets éducatifs par site**

Le projet institutionnel et les fondements pédagogiques qui en découlent sont communs aux trois structures d'accueil petite enfance. L'équipe de direction, composée du directeur général, des adjoints et adjointes de direction et de la responsable administration & finances, accorde une attention particulière au développement d'une vision managériale conjointe et au maintien d'une cohérence entre les trois sites.

Cette recherche de cohésion est insufflée au personnel éducatif grâce au partage d'expériences et au développement d'un sentiment d'appartenance qui sont des enjeux fondamentaux pour la Fondation.

Chaque site possède ses spécificités, raison pour laquelle un projet éducatif a été rédigé pour chaque structure d'accueil, en complément du présent texte.

Le projet éducatif découle du projet institutionnel et s'appuie sur les connaissances professionnelles et les apports pédagogiques. Il se doit d'être constamment

questionné et confronté à la réalité du terrain ainsi qu'à l'évolution des connaissances et remis en cause puis adapté si nécessaire.

Le projet éducatif de chaque site fait l'objet d'un document séparé à destination des équipes éducatives visant à garantir un fonctionnement efficient et une prise en charge cohérente des enfants au quotidien.

#### **d. Mot de la fin : Petite enfance...Grands enjeux !**

Ce projet institutionnel représente la feuille de route nous permettant de maintenir une prestation de grande qualité. L'organisation et l'approche pédagogique exposées dans le présent document visent à rendre efficient et cohérent l'accueil des enfants et de leur famille au sein des structures d'accueil petite enfance de la Fondation.

Chaque jour, l'ensemble des équipes éducatives œuvre à accompagner l'enfant dans ses premières années de vie et contribue à en faire le citoyen de demain. A travers leurs expériences et leur personnalité, les collaborateurs apportent une plus-value au collectif et font continuellement évoluer leur pratique, mettant toujours l'enfant et le groupe au cœur de leurs préoccupations.

La collaboration entre professionnels et avec les familles constitue une part essentielle de ce projet. La création d'une bonne synergie entre tous permet la création du lien et favorise le bien-être des enfants. Ainsi, c'est ensemble que nous façonnons un environnement où chaque enfant accueilli peut grandir, apprendre et s'épanouir.

## Glossaire des acronymes

ASE : Assistant socio-éducatif ou Assistante socio-éducative

ASFIP : Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance

CCT : Convention collective de travail

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

DIP : Département de l'instruction publique

EDE : Educateur ou Educatrice de l'enfance

EVE : Espaces de vie infantine

ESEDE : Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance

FDAP : Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire

FJT : Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

IEPA : Immeubles avec encadrement pour personnes âgées

OFFP : Office de la formation professionnelle

SAPET : Structures d'accueil petite enfance Thônex

SASAJ: Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour

SCAV : Service de la consommation et des affaires vétérinaires

SSEJ: Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

SPEA : Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

**Document rédigé par l'équipe de direction et approuvé par le Conseil de Fondation  
le 17 avril 2024**

**Remis à la Ville de Thônex le 26 avril 2024**